

Accueil>Procédures judiciaires>Visioconférence>**Équipements dans les pays de l'UE**
Équipements dans les pays de l'UE

Pays-Bas

La plupart des tribunaux néerlandais disposent d'un équipement permettant de procéder à l'audition de témoins ou d'experts à distance dans la salle d'audience par vidéoconférence. Aux Pays-Bas, ce procédé s'appelle également la «téléaudition» [telehoren].

Le document ci-dessous contient des informations sur le type d'équipements de vidéoconférence disponible auprès du tribunal concerné.

Équipements de vidéoconférence  (98 Kb)  (en anglais)

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la vidéoconférence dans les procédures judiciaires, veuillez consulter ce [site](#).

Dernière mise à jour: 13/05/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.